



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 26 JANVIER 2021

Présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Dorothée BONNEMIN, Serge FLEURETON, Christophe ROSIER, Jean-Paul VIOLLAT, Jean-Marc DROZDOWSKI, Aurélie SIMON, Magalie NATY, Elodie MEDEIROS

Absent excusé : Catherine CRAMPON

Madame le Maire demande le rajout exceptionnel d'un point à l'ordre du jour :

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Les membres du Conseil Municipal valident ce rajout qui sera traité en point n° 8.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Jean-Paul VIOLLAT est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 01/12/2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

20h08 : arrivée de Magalie NATY.

3. Renouvellement de la convention ADS (Autorisation du Droit des Sols) :

Suite aux évolutions du service ADS de la Communauté de Communes du Pays de Valois, qui instruit nos dossiers de demande d'urbanisme, il est nécessaire de renouveler la convention afin de restructurer et réorganiser ladite convention.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Validé à l'unanimité.

4. Choix du bureau d'étude du zonage d'assainissement :

Afin de se mettre en conformité avec la réalité du terrain sur le zonage d'assainissement et le zonage du réseau pluvial de la commune, Madame le Maire informe avoir contacté par courrier sept bureaux d'études pour solliciter des devis pour la révision des zonages.

Deux bureaux d'études ont envoyé leur proposition.

- B3e propose un devis d'un montant de 15 850 € HT soit 19 020 € TTC
- AMODIAG qui propose un devis de 22 515 € HT soit 27 018 € TTC

20h25 : arrivée d'Elodie MEDEIROS.

Considérant l'offre de B3e plus intéressante et pour laquelle une intervenante s'est présentée en mairie lors de son passage sur la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de B3e, en essayant toutefois de les joindre avant la validation du devis afin de revoir financièrement certains points jugé trop onéreux.

5. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'étude du zonage d'assainissement :

Dans le cadre de l'étude du zonage d'assainissement et du réseau pluvial, la commune peut prétendre aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie, à hauteur de 80%.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'en faire la demande.

6. Travaux salle des fêtes et garderie : Choix de l'entreprise :

Suite au dernier conseil municipal, la commission des travaux présente aux membres du Conseil Municipal une analyse plus détaillée des trois devis reçus pour effectuer ces travaux.

Considérant l'offre la plus complète, les réponses à nos exigences, la réactivité et la disponibilité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise HORCHOLLE.

Madame le Maire précise que les dossiers de demandes de subvention, au département et à la DETR ont été envoyés à la suite du dernier conseil, le devis ne sera de ce fait validé qu'après autorisation des organismes précités.



7. Commission de travaux :

La commission des travaux, sous la présidence de Madame le Maire, s'est réunie afin de recenser les aménagements et travaux souhaités sur la commune.

Afin de commencer à travailler sur ces projets et rechercher des entreprises pour établir des devis, ils présentent au conseil Municipal un compte-rendu pour préciser les actions à mener :

- Carrefour de la salle des fêtes :

- Réhabilitation du terreplein
- Installation de la roue du Pressoir

- Abords de l'église :

- Installations des poteaux boules déjà commandés et reçus en mairie, sur le trottoir logeant l'église afin d'éviter les stationnements.
- Gravillonner une partie de l'arrière de l'église, y créer un terrain de pétanque et y installer des bancs.
- Déplacement et restauration du monument aux morts à l'arrière de l'église.

Madame le Maire précise que de plus gros aménagements ne peuvent être réalisés tant que les travaux de restauration de l'église ne sont terminés.

- Abords de la mare :

- Changement de la barrière de sécurité en choisissant une finition en bois.
- Réalisation d'un empierrage
- Curage de la mare
- Création d'un coin pique-nique à la place de la borne à verres qui devra être déplacée. Le futur emplacement n'est pas encore déterminé (stade, salle des fêtes...)

- Abords du stade de foot :

- Changement du portail en créant un passage pour les piétons qui serait toujours accessible et suppression des escaliers en pierre trop dangereux.
- Création d'un city stade, d'une aire de jeux, d'un espace pique-nique, etc....

Afin d'aménager au mieux cette future zone et éviter de perdre du potentiel en cas de futurs aménagements, il est décidé de faire appel à un architecte spécialisé qui pourra concrétiser nos idées.

- Place de la mare :

- Réhabilitation de la place avec la création d'un parking.
- Installation de jardinière tout au long du muret. (Commande à prévoir prochainement ainsi que l'installation).

Madame le Maire informe également travailler avec Madame CRAMPON l'aménagement paysagé aux entrées du village.

8. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles :

Afin de venir en renfort à l'agent communal pour travaux nécessitant 2 personnes, le recrutement d'un agent pour une courte durée est nécessaire. Madame le Maire propose d'établir un contrat de travail sur la base de l'emploi crée de M. FLANDRIN placé en grave maladie, soit 16 heures hebdomadaires.

Elle demande donc l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de pouvoir procéder aux éventuels recrutements nécessaires en cas d'indisponibilité d'agent.

Validé à l'unanimité.

9. Informations et questions diverses :

- ❖ Informations relatives aux décisions du dernier conseil municipal :

- Emplacement réservé n°3 au PLU :

Un courrier a été remis en main propre contre signature, le 10 décembre dernier, au propriétaire du terrain concerné par l'emplacement réservé, afin de lui faire part de la décision du Conseil Municipal quant à la non-renonciation de cet



emplacement. Celui-ci met en demeure la commune de faire une proposition pour le rachat de cette parcelle dans un délai de 1 an à compter de la réception de son courrier soit avant le 14 janvier 2022.

- Assainissements non conformes – rejets des eaux usées non-traitées dans le réseau d'eaux pluviales :

Les courriers ont été envoyés en recommandé avec accusé de réception le 14 janvier 2021. Certains administrés ont déjà pris contact avec la maire.

- Taille de végétation :

Les administrés concernés ont été averti par courrier. Certains ont fait le nécessaire rapidement, nous restons vigilants concernant les autres.

- Achat radars pédagogique :

Le devis a été validé et envoyé le 08 décembre 2020. Les radars devraient être livrés courant février.

L'arrêté municipal instaurant la zone 30 km/h a été pris et sera effectif après la pose des panneaux, qui seront commandés très prochainement.

- Entretien lotissement mare d'en haut :

Des courriers ont été envoyés, le 15 décembre dernier, aux six propriétaires des parcelles concernés par le manque d'entretien aux abords du lotissement de la mare d'en haut. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse et l'entretien n'a pas été effectué. Madame le Maire informe que les courriers de relance seront donc envoyés cette fois en recommandé avec accusé de réception.

- ❖ **Création d'un arrêt de bus :**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le service du midi de la garderie a été transféré à la salle des fêtes. Pour cela, un arrêt de bus provisoire a été mis en place devant celle-ci. Afin de le rendre définitif et conforme, il est nécessaire d'effectuer un marquage spécial au sol et d'installer les panneaux de signalisation correspondants.

- ❖ **Travaux église :**

M. LEGENDRE, architecte en charge de la restauration de l'église, a présenté en fin d'année 2020 un échancier pour la poursuite des travaux au-delà des moyens financiers de la commune.

Madame le Maire, après avoir pris contact avec lui, attend son retour pour des échelonnements moins onéreux, considérant que les dépenses subventionnables sont limitées à hauteur de 300 000€ par an.

- ❖ **Association ACO :**

L'association d'agility nous a fait part de son souhait d'organiser son concours annuel, qui devrait avoir lieu le 16 mai 2021, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

De plus, ils souhaiteraient organiser le « sélectif du Grand Prix de France » le 3 octobre 2021 à Oignes, considérant le nombre élevé de participants, Madame le Maire a demandé plus d'informations sur l'organisation de cet événement afin de décider, lors d'une prochaine réunion, si celui-ci peut être organisé sur la commune.

- ❖ **Syndicat des eaux :**

Jean LEFEVRE présente un résumé de la dernière réunion du syndicat des eaux Oignes-Chèvreuille qui a eu lieu le 07 décembre dernier :

- 35 102 m3 produits sur la période de relève ramenés à 365 jours (0 m3 importés et exportés) sur l'année 2019.
- 32 450 m3 consommés sur la période.
- 100 % des analyses (bactériologiques et physico-chimiques) conformes.
- 94,93% de rendement de réseau.
- Il est envisagé d'installer un adoucisseur d'eau général.

Le Conseil Municipal, n'ayant plus aucunes questions diverses, la séance est levée à 22h55.